



# Accidents du travail et maladies professionnelles : Halte à l'hécatombe !



L'Organisation Internationale du Travail (OIT) a fait du 28 avril la journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail. Il y a chaque année plus de 2,78 millions de décès liés aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles dans le monde et environ 374 millions d'accidents du travail non mortels. **En France, la date du 25 avril 2024 a été choisie pour mobiliser le monde du travail.**

## Travail et changement climatique.

Cette année, le thème choisi par l'OIT porte sur "travail et changement climatique". Le 25 avril, l'OIT lancera à Paris son nouveau rapport "Assurer la sécurité et la santé au travail à l'heure du changement climatique" qui révèle de nouvelles données alarmantes sur l'impact du changement climatique sur la sécurité et la santé des travailleurs.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que les températures idéales pour travailler sont entre 16°C et 24°C en fonction des activités. Au-dessus de 28°C pour une activité physique et au-dessus de 30°C pour une activité sédentaire, « la chaleur peut constituer un risque pour les salarié.es » d'après l'INRS. Au cours de l'été 2022, sept personnes sont mortes en France en lien probable avec les températures.

## Exposition aux risques professionnels.

Le travail devrait être un moyen de gagner correctement sa vie, et même une source d'émancipation et d'épanouissement. Mais trop souvent des accidents du travail et des maladies professionnelles affectent les travailleur.ses, parfois au point de les tuer. Les accidents surviennent sur les lieux de travail ou sur les trajets professionnels. Les maladies surviennent souvent des années après l'exposition aux risques.

En France, selon le bilan de la Sécurité sociale, il y a eu au moins 1 227 morts au travail et du travail en 2022, dont 738 morts au travail, traitées le plus souvent comme des faits divers. Pour autant, ces chiffres ne reflètent pas la réalité : le régime agricole, les régimes spéciaux, la fonction publique et les travailleur.ses indépendant.es ne rentrent pas dans les statistiques.

La société capitaliste use les travailleur.ses et détruit la nature. Les patrons sont responsables de la sécurité et de la santé au travail. Ils portent aussi des responsabilités dans la dégradation de l'environnement et de la santé publique. Leurs fautes sont inexcusables : ils doivent en payer le prix, y compris par de lourdes condamnations pénales. Nous exigeons un changement radical de politique qui fasse de la prévention des risques professionnels une priorité qui prime sur la course au profit et sur la réduction des dépenses publiques.

## Ne pas en rester aux constats.

Pour arrêter l'hécatombe de morts et d'accidents au travail, la CGT revendique :

- Le renforcement de la protection des travailleur·ses et le respect du droit de retrait ;
- Une politique pénale du travail sévère et des condamnations des employeurs responsables d'accidents graves au travail ;
- L'interdiction du recours à la sous-traitance pour les activités à risques et le renforcement des responsabilités et la condamnation des donneurs d'ordre ;
- Un renforcement de la réglementation pour protéger la santé et la sécurité des salarié·es ;
- Le rétablissement et l'évolution des CHSCT notamment en rajoutant un E pour les questions environnementales, outil de proximité et de prévention par excellence ;
- Un nombre suffisant d'inspecteur·ices du travail. En Ile de France le taux de vacances de poste est de 29 %. Cela se traduit par des centaines de milliers de salarié.es qui ne sont pas couverts par l'inspection du travail !
- Le renforcement des effectifs de contrôleur·ses Carsat (Sécurité sociale) et l'élargissement de leurs prérogatives coercitives (arrêt de chantiers et travaux dangereux) ;
- L'indépendance de tou·tes les acteur·ices de la santé au travail, y compris des médecins du travail et des équipes des Services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI).

## Agir en Île de France le jeudi 25 avril 2024.



Les Assises pour la sécurité et la santé des travailleur·ses des 13 et 14 mars, organisées à Paris par la CGT, FSU et Solidaires, ont appelé à se mobiliser le 25 avril. De même, l'URIF-CGT appelle à agir le 25 avril en Île de France. De plus, la CGT du ministère de la transition écologique a décidé de faire de la période du 25 avril au 1<sup>er</sup> mai une semaine de mobilisations avec une journée de manifestation nationale à Paris le 25 avril, pour

dénoncer la dégradation des conditions de travail et faire valoir ses revendications pour les améliorer.

### A Paris

**10H00**, Conférence de presse unitaire devant l'INRS, 65 Bd Richard Lenoir (M° Richard Lenoir).

**12H00**, Évènement symbolique visuel. Voie Georges Pompidou, au pied du pont d'Arcole (M° Hôtel de Ville).

**14H00, Manifestation du ministère de la transition écologique 246 Bld Saint Germain 75007 (M° Rue du Bac) vers le ministère du travail.**

### A Roissy

**10h30**, devant la MOSZAR (Maison des Organisations Syndicales de la Zone Aéroportuaire de Roissy), parking PR.

Prises de parole sur les conditions et les accidents du travail avec les salarié.es de la zone aéroportuaire.

Rejoignez la CGT !  
Syndiquez-vous !

